

**COMITÉ DU QUARTIER SCHUMAN-BOULEAUX-PEUPLIERS-CALABRE
ET ENVIRONS a.s.b.l.**

C/o Marcel De Rongé
Av. de la Charmille 14/10
1200 Bruxelles

Bruxelles, le 21 novembre 2014.

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-
Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Bruxelles

Concerne : Avenue de la Charmille 2 – Clos des Bouleaux 15 : lotir un terrain : 7 lots pour immeubles à appartements + fonctions accessoires. Démolir et reconstruire deux écoles, abattre des arbres et construire une salle de sport.

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous signaler l'opposition du Comité du quartier aux projets précités, tels qu'ils ont été présentés lors de la réunion à Wolubilis le 22 mai 2013 et lors de la réunion d'information à la maison communale du 18 novembre dernier.

Ci-dessous vous trouverez mes commentaires et conclusions.

« *Création d'une zone tampon en termes de gabarits entre le Parc Schuman et le clos des Peupliers* ». Hauteur trop importante des 7 lots d'immeubles à appartements et des nouveaux bâtiments des 2 écoles. Le prétexte de la gradation des constructions ne suffit pas à en justifier la conception.

Problèmes soulevés :

- Quid des ensoleillements futurs des arrières des maisons du clos des Peupliers et de l'avant des 2 immeubles Etrimo ?
- Ombres portées gênantes sur l'environnement. Quid de l'efficacité future des panneaux solaires déjà installés ou qui seront installés dans l'avenir par les habitants du Clos des Peupliers ? Distances entre les nouveaux bâtiments et les maisons du Clos des Peupliers pas suffisante : entre 20 et 25m.

Parkings et Mobilité : « *mobilité douce* » ??

Des comptages ont-ils été effectués pendant les heures de pointe sur les axes Théodore De Cuyper à hauteur du Clos des Bouleaux et à l'avenue Jean Monnet pendant l'année scolaire ?

De même, des comptages ont-ils été effectués dans le Clos des Bouleaux et dans l'avenue de la Charmille vers les écoles pendant les heures de pointe durant l'année scolaire ?

Parkings : 13 places en surface + 20 places en sous-sol = 33 emplacements.

Situation nettement insuffisante quant au nombre de places de parking tant en surface qu'en sous-sol, en fonction des chiffres donnés par la Commune, à savoir :

Élèves : 40% viennent en transport en commun, **60% en voiture**.

Le personnel (100 personnes) : 20% en transport en commun, **60% en voiture**.

Quid du parking pour les personnes venant aux ateliers créatifs ?

Côté Charmille : 5 parkings en surface pour la crèche ! (60 enfants), kiss and ride + parking bus + demi-tour : **ingérable**.

Côté Bouleaux: 8 emplacements, problème avec le dépose-minute.

Augmentation des nuisances au niveau parking aussi dans le Clos des

Peupliers.

Salle de sport : du côté Charmille, 20 emplacements de parking en sous-sol + 8 emplacements en surface. Insuffisant.

Comme il a été mentionné par Mr Maingain lors de la réunion d'information du 18 novembre, la salle de sport sera partagée entre les écoles et les clubs sportifs du quartier uniquement pour des entraînements et non des compétitions (30 joueurs et maximum 200 spectateurs). Pourquoi des gradins dans un contexte de non compétitions. D'où nuisances importantes au niveau parking voitures et bus éventuels dans les quartiers, lesquels sont déjà sursaturés. Totalement inacceptable.

Noues : Question : Les noues pourront-elles absorber les eaux en cas de gros orages (volume total de 89 m³) ? Les volumes des citernes de récupération des eaux de pluie de 5.000 litres par immeuble à appartements sont-ils suffisants ?

Chantier : Question : par où vont passer les camions, tant pour la démolition que pour la reconstruction des écoles et des autres constructions ?

Veiller tout spécialement à la sécurité des passants, de l'emprise sur la voie publique et aussi ... de la propreté des voiries (aspect constamment négligé par les entreprises occupées sur les chantiers, surtout au niveau des terrassements).

Inquiétude des riverains quant au trafic des camions et des nuisances au niveau bruit, poussières, etc

Le quartier a vu beaucoup trop de chantiers pour lesquels la propreté des voiries était considérée comme totalement secondaire.

Cela fait maintenant 2 ans que le quartier de la Charmille subit des nuisances quant aux travaux de réfection des voiries avoisinantes. Trop is te veel.

Conclusions : Nous demandons les modifications suivantes au projet initial, à savoir :

1. Ramener le nombre d'appartements à **maximum 44**, en diminuant le lot 1 à Rez + 2 et de ramener le lot 2 à Rez + 3, supprimer le lot n° 4, mieux espacer les lots n° 3 – 5 – 6 et 7, et prévoir un décrochage moins important que celui qui est prévu dans le projet initial.

2. Augmenter sensiblement le nombre de parkings en surface, tant du côté des Bouleaux que du côté de la Charmille, car il faut prévoir l'arrivée future de la crèche et de ses travailleurs.

Je souhaite être entendu par la Commission de Concertation du 9 décembre prochain qui aura à traiter de ces dossiers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Marcel De Rongé.